

## Procédure en cas d'accident

**Condition** : être licencié international ou entraînement au moins 2 mois avant l'accident ou en licence d'un jour déclarée à la LF3 et dans des compétitions faisant parties du calendrier LF3.

### Champ d'application

- Dans les 3 disciplines : natation – course à pied – vélo
- En compétition et stage
- En entraînement encadré ou non
- Partout dans le monde

### Procédure

1. Remplir chaque page de la déclaration d'accident ARENA : [LF3 - DECLARATION D'ACCIDENT - AC](#) ou [LF3 - DECLARATION D'ACCIDENT - RC](#) si vous avez causé des dégâts à un tiers ;
2. Envoyer la déclaration en format pdf scanné (pas de photos même converties) dans les 7 jours à : [secretariat@lf3.be](mailto:secretariat@lf3.be)
3. Garder toutes les factures des dépenses : devront être envoyées à l'assurance ARENA.

### Info supplémentaire :

La déclaration d'accident est contrôlée par la LF3 puis envoyée à l'assurance le jour même. Une déclaration incomplète ne sera pas prise en compte. Un mail vous sera envoyé pour vous demander de la compléter.

L'accidenté recevra son n° de dossier de chez ARENA 6 à 8 semaines après réception.

La LF3 ne rembourse aucun frais ou avance à la place de l'assureur.

Pour tous renseignements complémentaires, envoyez un mail à [secretariat@lf3.be](mailto:secretariat@lf3.be)